



Deux présidents PS de commission du Sénat plaident pour le non-cumul des mandats

Sénat-PS-cumul-partis,LEAD

Jean-Pierre Sueur et Simon Sutour, présidents PS des commissions des Lois et des Affaires européennes du Sénat, ont affiché mardi leur "ferme opposition au cumul des mandats", dans une déclaration à l'AFP.

"Un engagement (de mettre fin au cumul des mandats) a été pris, il doit être respecté, ou alors il ne fallait pas le prendre, c'est une question de crédibilité", déclare Jean-Pierre Sueur.

"Nous sommes l'exception en Europe, pourquoi faut-il qu'en France ce soient les mêmes qui exercent les mêmes responsabilités", ajoute le sénateur du Loiret.

"Nous les socialistes, nous avons aujourd'hui tous les pouvoirs, donc toutes les responsabilités, nous devons moderniser la vie politique de ce pays et nous ne pouvons caler sur le premier symbole de cette modernisation qu'est le non-cumul", insiste-t-il.

"Nous avons pris l'engagement pour tous les parlementaires, députés et sénateurs, dans les 60 propositions de François Hollande", dit-il.

Le patron des sénateurs PS, le sénateur-maire de Dijon François Rebsamen, opposé au non-cumul, plaide pour que les sénateurs puissent cumuler au nom de la spécificité de la Haute assemblée qui représente les collectivités.

"Il est faux de dire qu'une réélection d'un sénateur sans mandat local est plus difficile", déclare pour sa part Simon Sutour.

"J'en suis l'exemple vivant, exerçant le seul mandat de sénateur et ayant été réélu en 2008 avec le score le plus élevé face à deux maires des villes les plus importantes du département, Nîmes et Alès, également présidents d'agglomération", explique le sénateur du Gard.

"Je n'ai jamais eu d'autres mandats électifs et en plus j'ai été élu au scrutin uninominal et pas au scrutin de liste", fait-il observer.

Pour lui, "c'est un atout de pouvoir consacrer tout son temps à sa fonction et les grands élus le savent".

"Il n'y a qu'en France où on estime qu'un seul homme peut exercer tant de fonctions", ajoute-t-il.

M. Sutour estime toutefois qu'il ne faut "pas mettre toutes les communes sur le même plan, notamment les petites communes", et qu'un seuil pourrait permettre aux petits maires d'être parlementaire.

"Mais sur les grands exécutifs, cela me paraît indispensable", lance-t-il.

Outre François Rebsamen, de nombreux sénateurs; comme le sénateur-maire de Lyon, Gérard Collomb; ou le président de la région Bourgogne, François Patriat, sont favorables au maintien du cumul, mais un appel contre le cumul a été lancé en juillet sous la houlette de Claude Dilain (Seine-Saint-Denis), signé pour l'instant par une trentaine de sénateurs.

szb/pr/df